



Siganture electronique

Par bibibibibi

bonjour, j'ai effectué un achat chez Darty et je me suis fait berner.

J'ai souscrit a un abonnement Darty max avec 1 an d'engagement minimum .En regardant le contra reçu par mail, il y a ete signé de manière électronique, mais le lieu indiqué n'est pas Paris(magasin où j'ai effectué l'achat) mais Ivry sur seine .Est un motif suffisant pour rompre le contrat?

Merci d'avance bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, le lieu n'a que peu d'importance.

Pourquoi n'avez vous pas vérifié le bon de commande lors de votre achat en magasin ?